

## LES RENCONTRES DE L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU

THÈMES : PROGRAMME 2012 DES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE  
RESTITUTION DES ATELIERS PARTICIPATIFS « LIVRE BLEU »  
CHARTRE DE GESTION DE L'EAU AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

Jeudi 15 décembre 2011 au Pavillon de l'eau

### SYNTHESE DES DEBATS

En l'absence d'Anne LE STRAT, souffrante, la séance est ouverte par sa chef de cabinet **Bénédicte VILLAIN** qui rappelle l'ordre du jour de la rencontre : la présentation du programme de l'année 2012 par le bureau de l'Observatoire, la restitution des ateliers participatifs pour le document provisoirement intitulé « livre bleu » et la présentation du projet de charte de gestion de l'eau entre la Ville, Eau de Paris et les bailleurs sociaux présents sur le territoire parisien.

#### I. LE PROGRAMME 2012 DES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE

**PAUL BAYLAC MARTRES** (Animateur du bureau de l'Observatoire) présente le programme prévisionnel du premier semestre :

- janvier 2012 : présentation de la révision du contrat d'objectifs, de la participation de la Ville aux forum mondial et forum alternatif mondial de l'eau à Marseille en mars 2012, et du bilan du programme de modernisation de l'assainissement parisien de 1990 à 2010.
- mars 2012 : les fontaines à Paris, avec un parcours autour de quelques fontaines, puis une réunion dans une mairie d'arrondissement proche. Cette réunion sera également l'occasion de faire le bilan du mandat de l'actuel représentant de l'OPE au Conseil d'administration d'Eau de Paris, qui prend fin en avril 2012.
- mai 2012 : l'accès à l'eau
- juin 2012 : rapports annuels d'Eau de Paris, et de la Ville, sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, exercice 2011

Plusieurs propositions de sujets ont été faites pour le second semestre : les canaux, le développement durable, la gestion de l'eau à l'échelle métropolitaine, le développement du réseau d'eau non potable.

#### II. RESTITUTION DES ATELIERS PARTICIPATIFS ET PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DES EAUX

**Marion ROTH** (Service technique de l'eau et de l'assainissement) rappelle le contexte et la démarche des ateliers, qui ont déjà été présentés lors de la réunion plénière de l'Observatoire le 27 juin.

Les membres de l'Observatoire ont été associés à la rédaction du document de propositions pour une nouvelle politique des eaux, ou « livre bleu », au cours de trois rencontres. La première a permis de présenter les enjeux de l'eau et les projets de la Ville aux personnes qui s'étaient portées volontaires pour participer aux ateliers. Deux ateliers se sont ensuite déroulés les 9 novembre et 12 décembre pour permettre aux participants de formuler leurs propositions sur les sujets qu'ils avaient choisis à l'issue de la première rencontre : la gestion des eaux pluviales, l'eau non potable, l'information et la communication, l'accès à l'eau, la qualité de l'eau et la protection de la ressource.

Quatre participants présentent tour à tour les propositions formulées pour chacun des thèmes :

- **Arnaud BLESSE** : la gestion des eaux pluviales,
- **Maria Guiseppina BRUNA** : l'eau non potable,
- **Jean PERFETTO** : l'information et la sensibilisation des Parisiens,
- **Martine DEPUY** : l'accès à l'eau, la qualité et la protection de la ressource.

La synthèse des travaux, reprenant l'ensemble des propositions des participants, figure en pièce jointe.

Au cours de la présentation des propositions relatives à l'accès à l'eau, un intervenant dans la salle fait remarquer que l'installation de compteurs individuels dans tous les logements permettrait que chacun paie sa propre consommation. Les participants des ateliers étaient divisés sur cette mesure, car elle implique que les ménages les plus pauvres assument seuls le paiement de leurs charges d'eau.

**Marion ROTH** (Service technique de l'eau et de l'assainissement) présente l'intégration de ces propositions dans le document provisoire.

## **Première grande partie**

### **L'eau comme enjeu urbain : faire de Paris une capitale durable**

- L'eau, élément structurant des fonctions urbaines

1/ L'eau potable : une ressource à préserver afin de conserver une eau de qualité

2/ L'eau non potable : adapter la ressource à l'usage urbain

L'Observatoire propose de conserver et renforcer les usages actuels comme le nettoyage des voiries, les réservoirs de chasse qui sont situés dans les égouts, et de développer de nouveaux usages.

La Ville s'engage à développer l'arrosage avec de l'eau non potable en étudiant la faisabilité d'un tel équipement pour chaque nouveau jardin, à remettre en service les réservoirs de chasse qui seront jugés utiles, et à développer les usages industriels, en recherchant de nouveaux abonnés.

3/ Le fleuve et les canaux : un milieu naturel à protéger

4/ Vers une Ville plus perméable, intercepter les eaux de pluie pour protéger le milieu naturel

L'Observatoire propose de développer les toitures végétalisées.

Le plan Biodiversité de la Ville donne pour objectif d'atteindre 7ha de toitures vertes d'ici 2020, et la Ville souhaite développer lorsque cela est possible les toitures végétalisées sur les bâtiments municipaux, et en assurer la promotion sur le bâti privé.

L'Observatoire rappelle également la nécessaire prise en compte des eaux pluviales en amont de chaque projet d'aménagement urbain.

La Ville a pour projet l'élaboration d'un guide méthodologique sur les techniques alternatives d'assainissement, destiné aux aménageurs et aux constructeurs.

- L'eau, vecteur d'aménité du paysage urbain

1/ La Seine et les canaux, des espaces attractifs

Il s'agit dans cette partie de repenser de nouveaux usages pour les canaux – en cohérence avec les autres acteurs du territoire concerné – et de préserver la biodiversité de la Seine.

2/ L'eau ressentie comme un facteur de bien-être, un service écologique

L'Observatoire propose d'utiliser l'eau non potable pour embellir et rafraîchir la ville.

Le document rédigé par les services de la Ville propose de créer notamment des mares dans les jardins afin de favoriser l'apparition d'îlots de fraîcheur.

3/ Valoriser la présence de l'eau dans la Ville

L'Observatoire propose de développer les fontaines à boire et d'améliorer leur signalisation.

Eau de Paris souhaite en effet améliorer l'information sur la potabilité des fontaines, développer les fontaines d'eau pétillante et réfléchit à la création d'une application smartphone qui permettrait de localiser les fontaines dans Paris. En hiver, cette application pourrait permettre de situer les fontaines ouvertes.

- Ville résiliente, Ville durable

1/ Faire des choix soutenables en exploitant les possibilités de valorisation énergétique de l'eau  
Cette partie traite des possibilités de récupération de chaleur dans les égouts, à l'image du projet Wattignies.

2/ La résilience urbaine

La résilience urbaine est la capacité de la Ville à répondre et à s'adapter à des événements. Cela rejoint l'idée d'utiliser l'eau pour le rafraîchissement. Une étude sera lancée sur les risques sanitaires liés à l'aspersion des voiries avec de l'eau non potable. Il s'agit également de favoriser la végétalisation, par la création de petits jardins, et l'utilisation de techniques permettant de gérer les eaux pluviales en favorisant leur infiltration.

3/ Faire de Paris une éco-capitale exemplaire

L'Observatoire propose de combiner l'empreinte eau et l'empreinte écologique.

La Ville souhaite promouvoir une gestion raisonnée de la ressource en eau. En ce sens, elle désire s'engager dans une démarche d'évaluation de l'impact des activités municipales sur l'eau.

L'empreinte eau, une fois sa méthodologie définie, pourra être appliquée aux différentes directions. Afin d'accroître sa pertinence, cet outil sera conçu comme un complément de l'empreinte écologique.

## **Deuxième grande partie**

### **Mutualiser les actions interterritoriales pour favoriser une approche globale des enjeux de l'eau**

Il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs interterritoriaux et dépasser les frontières de la métropole afin d'avoir une approche globale du « grand cycle de l'eau ».

- La Seine, un fleuve fédérateur

1/ La Seine amont, un enjeu territorial pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Au niveau de la Seine amont, l'Observatoire a rappelé que la coopération des agriculteurs pour limiter les pollutions est nécessaire. Eau de Paris mène déjà des actions pour protéger les périmètres de captage, et ces différentes actions seront renforcées.

2/ La Seine centrale urbaine, la nécessaire régulation du fleuve

3/ Des responsabilités pour la Seine aval

L'Observatoire a mentionné la nécessité d'avoir un assainissement des eaux usées efficace afin de ne pas répercuter les pollutions sur l'aval.

La Ville souhaite prolonger son partenariat avec le SIAAP afin d'améliorer la qualité des traitements, développer, lorsque cela est nécessaire, des conventions tripartites sur les rejets, et promouvoir le « zéro phyto » pour tous.

- Accroître les politiques de recherche interterritoriales et développer des outils au service des différents acteurs de l'eau

Ce point n'a pas été abordé dans les ateliers, mais l'une des idées principales est d'organiser une conférence métropolitaine de l'eau, sur différents sujets constituant des enjeux majeurs pour l'agglomération parisienne.

## Troisième grande partie

### Paris une capitale au service des citoyens

- Aux côtés de la régie, un nouveau service technique de l'eau et de l'assainissement

Pour faire suite au processus de remunicipalisation abouti en 2010, la Ville désire confier de nouvelles missions à son service technique de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit notamment, de renforcer ses relations avec les usagers.

- Soutenir la mobilisation des Parisiens

1/ Améliorer la connaissance de tous pour une approche citoyenne de l'eau

Notamment en rénovant et développant deux lieux d'information : le Musée des égouts et le Pavillon de l'eau.

2/ Des citoyens engagés à travers l'Observatoire parisien de l'eau

L'Observatoire souhaite améliorer la communication autour de cette instance.

Le document propose de le doter d'une identité visuelle, et de mieux utiliser les possibilités offertes par le web 2.0, c'est-à-dire diversifier les outils de communication, créer des lettres d'information et pourquoi pas un espace participatif sur le site internet.

L'Observatoire a fait part de sa volonté de développer les activités festives et ludiques, en faisant de nombreuses propositions, notamment la mise en scène de jeux de cascades, et de jeux d'éclairage des fontaines. Plusieurs de ces propositions seront étudiées.

3/ Favoriser les usages responsables de l'eau, encourager la lutte contre le gaspillage

L'Observatoire a proposé d'organiser des campagnes de sensibilisation pour réduire les consommations en eau et il est demandé de communiquer sur la qualité de l'eau à Paris.

Cette demande sera prise en compte, en réfléchissant à de nouveaux supports de communication.

- Œuvrer pour une capitale solidaire

1/Développer des partenariats avec les bailleurs

L'Observatoire a proposé de diffuser des plaquettes dans les logements sociaux et de proposer aux bailleurs un raccordement au réseau eau non potable. Ce sujet est traité dans la charte avec les bailleurs sociaux.

2/ Mettre en œuvre le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous

L'Observatoire propose d'informer le personnel des bailleurs sur les aides qui existent et développer les fontaines à boire. Une réflexion sera menée sur la possibilité d'ouvrir des sanisettes la nuit.

3/ Poursuivre la coopération internationale

## Questions et débat

**Denis PENOUEL** (Service technique de l'eau et de l'assainissement) souligne que le document en cours de préparation, sur la nouvelle politique des eaux, reflète un changement complet de posture. L'idée n'est plus de récupérer les eaux pluviales et non potables pour les canaliser et les assainir, mais de chercher à

les valoriser, les infiltrer - pour les eaux pluviales - et s'en servir pour rafraîchir la Ville. Cela permet aussi de réduire les déversements en Seine et à améliorer la qualité des milieux aquatiques.

**Michel RIOTTOT** (Ile-de-France Environnement) revient sur les coopérations interterritoriales et rappelle que la Seine-et-Marne connaît des périodes de restrictions d'usages de l'eau, contrairement à Paris. Sur l'aspect sensibilisation, il insiste sur la nécessité d'éduquer et de sensibiliser les enfants.

**Jean-François COLLIN** (Eau de Paris) explique que la situation de Paris, qui s'alimente en eau en dehors de son territoire, n'est pas exceptionnelle, et que de nombreuses collectivités en France et dans le monde sont dans le même cas. En effet les collectivités ne sont pas propriétaires de l'eau sur leur territoire. Les Seine-et-Marnais peuvent être soumis à des restrictions d'usage en période de stress hydrique comme beaucoup de départements français. Les Parisiens y sont soumis également, mais ces derniers consomment plutôt moins d'eau que leurs voisins du fait de l'urbanisation (peu de pavillons, de jardins, pas d'agriculture).

Ce sujet ayant été abordé dans les ateliers, il ajoute que l'approvisionnement en eau par Eau de Paris n'a pas d'effet sur le niveau de la nappe de Champigny, car il capte les résurgences naturelles des sources, ce qui a un effet sur les cours d'eau. L'action d'Eau de Paris sur ce point est très encadrée, puisque la réglementation prévoit dans ce cas des mesures de restitution au milieu naturel.

De plus, l'établissement public s'attache à renforcer les solidarités avec les territoires en participant et finançant différentes actions de protection de la ressource en eau, et en approvisionnant les communes le long du tracé des aqueducs.

Une question est posée sur la dureté de l'eau à Paris et la nécessité d'ajouter des produits anticalcaires dans les appareils ménagers, ainsi que sur les variations de température de l'eau potable.

Jean-François COLLIN précise que la dureté de l'eau ne pose pour le consommateur aucun problème de qualité, ni de santé. Concernant la température, l'eau du robinet à Paris provient à 50% d'eau souterraine, et à 50% d'eau de surface. Le recours à l'eau d'origine souterraine permet de maintenir une certaine constance dans la température, ce qui n'est pas le cas de l'eau de rivière qui est soumise à des variations importantes.

### **III. CHARTE DE GESTION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES GERES PAR LES BAILLEURS SOCIAUX, ENTRE LA VILLE, EAU DE PARIS, ET LES BAILLEURS**

**Odile NIEUWYAER** (Service technique de l'eau et de l'assainissement) rappelle que ce document a fait l'objet d'une démarche concertée, les services de la Ville et d'Eau de Paris ayant rencontré les bailleurs, les représentants d'associations de locataires, la Médiatrice de la Ville de Paris préalablement à sa rédaction. Ce document est actuellement encore en cours de rédaction entre les bailleurs, les services de la Ville et d'Eau de Paris.

Le plan de la charte est le suivant :

#### **1/Une gestion durable du patrimoine et des équipements liés à l'eau**

##### *Axe1 : Développer une maintenance préventive*

Les contrats d'entretien de robinetterie sont l'un des outils permettant d'assurer une maintenance préventive et d'intervenir en cas de fuite. La charte prévoit leur instauration au cas par cas. Cela dépend à la fois de la volonté des locataires, mais aussi de la typologie de l'immeuble ; il faut donc que cela soit précédé d'une concertation.

La charte promeut une gestion durable des compteurs généraux, mais également des compteurs divisionnaires, l'idée étant de faire un renouvellement suffisamment fréquent pour éviter les dysfonctionnements.

La prévention du risque d'inondation est évoquée, notamment la possibilité de faire un recensement des immeubles afin d'établir une cartographie puis des diagnostics.

*Axe 2 : Promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau*

En développant notamment l'installation d'économiseurs d'eau.

La charte évoque aussi l'utilisation des ressources alternatives : eaux pluviales, usées et non potables. La Ville proposera des services et pourra également orienter les bailleurs dans l'usage de ces ressources alternatives.

Dans un objectif de protection de la ressource, les partenaires s'engagent à limiter l'usage des produits chimiques dans les tâches d'entretien et de gestion des espaces verts.

*Axe 3 : maîtriser les délais de branchement aux réseaux d'eaux usées et potables*

Il s'agit pour la Ville et Eau de Paris, respectivement responsables des branchements aux réseaux d'eaux usées, et d'eau potable, de ne pas retarder la livraison des logements sociaux.

*Axe 4 : diminuer la teneur en plomb de l'eau potable*, dans le respect de la réglementation qui imposera au 25 décembre 2013 une teneur de 10 microgrammes par litre dans l'eau du robinet.

## 2/ Renforcer la communication sur l'eau

*Axe 5 : Mutualiser les connaissances entre les bailleurs, la Ville et Eau de Paris*, en mettant en commun les informations dont nous disposons sur la gestion de l'eau, pour permettre une meilleure circulation de l'information.

*Axe 6 : Réfléchir à la mise en place d'une formation*, dispensée éventuellement par Eau Paris, à l'attention des bailleurs sur des sujets qui restent encore à définir.

*Axe 7 : Renforcer le dialogue avec les locataires et associations de locataires*. La Ville, Eau de Paris et les bailleurs réfléchiront et mettront en place de nouveaux supports de communication et chercheront à développer la communication sur l'Observatoire parisien de l'eau.

La charte mentionne également la possibilité d'offrir aux locataires un accès au suivi de la consommation, lorsque le bailleur bénéficie du service « Noveo » d'Eau de Paris, disponible pour les compteurs généraux équipés du télé-relevé.

## 3/ L'amélioration du service rendu

*Axe 8 : Promouvoir une meilleure gestion des charges locatives* : en favorisant un comptage à la consommation, et en recherchant tous les moyens permettant d'aboutir à une facturation plus claire. La Ville communiquera plus sur les aides existantes qui peuvent être allouées aux ménages en difficulté.

*Axe 9 : Favoriser une meilleure appréhension des consommations d'eau*

Il s'agit de développer sur l'ensemble des compteurs généraux le télé-relevé qui permet un suivi régulier des consommations, et également de disposer d'une alerte sur les consommations anormales. Cet axe vise aussi la réduction des fuites, qui est un objectif fort de la charte.

*Axe 10 : Maîtriser les situations d'urgence* : en communiquant mieux sur les astreintes existantes chez tous les partenaires, pour qu'ils puissent identifier les interlocuteurs à solliciter en cas de problème. Une procédure commune d'urgence sera également rédigée.

*Axe 11 : Assurer un service public d'eau et assainissement de qualité* : il est question de former un panel d'utilisateurs parmi les locataires volontaires, pour faire remonter les informations en cas de problème. Il s'agit également de développer un certain nombre de services adaptés aux bailleurs, notamment la recherche de fuites en réseau enterré (problème pouvant se poser dans les grands ensembles), ainsi qu'une réflexion ciblée sur les commerces et services situés en rez-de-chaussée des immeubles.

## 4/ Modalités de suivi de la charte.

Cette charte est un cadre qui offre une base commune de travail entre les signataires et permet le partage des expériences. Elle énonce des principes qui seront déclinés concrètement dans le cadre de groupes de travail thématiques. Cette organisation permettra que chacun avance à son rythme, et d'engager ensuite une concertation avec les habitants.

## Questions et débat

**Michel RIOTTOT** revient sur la limitation de la teneur en plomb de l'eau du robinet, en précisant que le calcaire est un bon antidote au plomb car il se dépose à l'intérieur des tuyaux et protège ainsi de la pollution de l'eau par le plomb.

**Une représentante de la Confédération nationale du logement (CNL)** se félicite du projet de charte, car elle constate que les associations de locataires rencontrent des difficultés lors du contrôle des charges, et que les habitants sont de plus en plus préoccupés par les problématiques environnementales, notamment la qualité de l'eau. L'une des propositions formulées par les ateliers, promouvoir l'eau du robinet dans les biberons, pose question (*ce à quoi il lui est répondu dans la salle que l'eau du robinet à Paris ne présente aucun danger pour les femmes enceintes, celles qui allaitent et pour la préparation des biberons*). Elle ajoute qu'il est important de sensibiliser et éduquer les habitants, notamment les enfants, sur ce point.

**Bénédicte VILLAIN** répond qu'Eau de Paris mène déjà plusieurs actions à destination des enfants, telles que l'organisation de classes d'eau, et l'accueil d'enfants au Pavillon de l'eau.

Il est ajouté qu'Eau de Paris a lancé un partenariat avec Paris Habitat pour la fourniture et l'équipement de kits d'économiseurs d'eau dans 15 000 logements, ce qui permet de réaliser des économies d'eau et d'énergie (sur l'eau chaude). La pose sera précédée d'une campagne de sensibilisation pour expliquer aux habitants l'intérêt d'un tel équipement.

**Carl VALEAU** (Paris Habitat - OPH) précise que ce projet a été préalablement soumis au Conseil de concertation locative « patrimoine », de même que la charte. Sur ce dernier sujet, cinq points ont été soulevés par les associations de locataires :

- elles souhaiteraient un bilan des contrats d'entretien de robinetterie ;
- l'une des attentes les plus fortes concerne la facturation, notamment la répartition du solde d'eau entre la somme des consommations individuelles, et le volume indiqué par le compteur première prise ;
- les associations présentes se sont prononcées contre l'individualisation des compteurs ;
- elles ont fait part d'un fort intérêt pour le développement du réseau d'eau non potable ;
- l'autre attente principale concerne l'amélioration de la détection des fuites.

Concernant les économies d'eau et d'énergie, d'autres pistes sont évoquées dans la salle, comme la possibilité de financements de projets par l'Agence de l'eau, ou l'ADEME.